

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2013

---

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1499)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CE156

présenté par  
M. Malle et M. Hammadi

-----

### ARTICLE 30

Compléter l'alinéa 44 par les mots :

« avec l'accord du maire de la commune d'implantation ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'accord du maire de la commune concernée devra être recueilli pour prendre part aux éventuelles modifications qu'il peut y avoir sur la cohérence globale de l'aménagement urbain.